Mauritanie : une lycéenne poursuivie pour blasphème lors du baccalauréat, le correcteur avait publié sa copie sur les réseaux sociaux

29/07/2023 à 7h13



Une candidate à l'examen du baccalauréat en Mauritanie a été inculpée et écrouée, mercredi 26 juillet, pour avoir rendu une copie jugée blasphématoire contre le prophète Mahomet, selon le parquet de Nouakchott. Une copie rédigée au mois de juin lors de l'épreuve en éducation religieuse. La jeune fille est également accusée d'avoir utilisé ses réseaux sociaux pour véhiculer ses idées. Selon la loi, le blasphème envers le prophète est puni de la peine de mort sans recours possible, mais cette sentence n'est plus appliquée depuis 1987 en République islamique de Mauritanie. Selon la déclaration de son frère, elle souffrirait de problèmes psychologiques. Si elle est reconnue coupable, elle encourt la prison à vie.

La jeune lycéenne de 19 ans, étudiante à Atar, a été écrouée mercredi 28 juillet dans la soirée à la prison des femmes de Nouakchott. Selon le dernier communiqué publié par le parquet de Nouakchott, elle a été inculpée pour « offense et médisance envers le prophète » mais aussi pour « usage des réseaux sociaux pour nuire aux principes fondamentaux et sacrés de

l’islam ».

Le parquet ne précise pas les écrits en arabe de la lycéenne, mais le dernier communiqué du ministère de l’Éducation nationale dénonce « une insulte à la sacralité du prophète ».

L’affaire avait été rendue publique début juillet lorsqu’un correcteur du baccalauréat avait publié sur les réseaux sociaux la copie de la jeune fille, à l’époque encore anonyme. La copie était devenue virale sur les réseaux sociaux et de nombreux oulémas, érudits et imams avaient alors organisé des manifestations et des sit-in pour exiger la révélation de l’identité de l’auteur et que des poursuites soient immédiatement lancées à son encontre.

RFI